

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le - 3 JUIN 2013

TÉLÉDOC  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET  
*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES*

NOR : BUDBI310738C  
N° DF-IBLF-13-3161

à l'attention de Mesdames et Messieurs  
les responsables de la fonction financière  
ministérielle, les directeurs des affaires financières et  
les responsables de programme

**Objet : Préparation du projet de loi de finances pour 2014 : annexes générales jaunes.**

P.J. : 10

L'article 51-7° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que le Gouvernement joint chaque année au projet de loi de finances des annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement, dites annexes « jaunes ». Ces annexes sont actuellement au nombre de 24.

Au regard des commentaires réguliers formulés par les commissions des assemblées, il est indispensable d'améliorer la qualité de ces documents, qui ne sauraient constituer une simple reprise d'informations déjà disponibles dans les projets annuels de performances ou dans les documents déjà rendus publics par les administrations.

Les données chiffrées contenues dans les « jaunes » doivent être actualisées et cohérentes avec celles contenues dans les projets annuels de performances.

Toutefois, l'agrégation de données chiffrées ne peut justifier à elle seule l'existence d'un tel document. **Il vous est ainsi impérativement demandé de prévoir l'insertion de commentaires ou d'analyses lorsqu'elles sont lacunaires ou absentes. Le ministère principalement concerné par chaque « jaune » devra notamment s'assurer que le document comporte une introduction générale** qui mette en perspective les données présentées, rappelle les objectifs de la politique poursuivie et fournisse des précisions méthodologiques le cas échéant.

**La préparation du document relatif à l'« Effort financier de l'Etat en faveur des associations » est désormais intégrée à la présente circulaire et fait l'objet d'une annexe spécifique.**

Votre concours à l'élaboration de ces annexes s'établira selon les modalités suivantes :

- si votre département ministériel est responsable de l'élaboration d'un fascicule « jaune » : vos services assureront la centralisation des données, les exploiteront et prépareront un projet de texte en assurant sa mise en forme graphique. Ce projet, une fois finalisé sous format *Word*, (cf. annexe VIII), devra être transmis à la direction du budget le **lundi 16 septembre 2013** au plus tard, sauf calendrier spécifique mentionné dans les annexes à la présente circulaire ;

Diffusion générale

- si votre département ministériel doit contribuer à un ou plusieurs « jaunes », il appartiendra à vos services de transmettre les informations nécessaires au ministère désigné comme responsable du fascicule, ainsi qu'au bureau sectoriel compétent de la direction du budget.

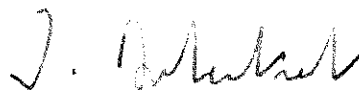
Votre attention est à nouveau appelée sur les nouvelles contraintes de format de transmission des informations imposées par la publication des données sur le site data.gouv.fr (cf. annexe IX).

Je vous rappelle également que l'article 39 de la LOLF dispose que « *chaque annexe générale destinée à l'information et au contrôle du Parlement est déposée sur le bureau des Assemblées et distribuée au moins cinq jours francs avant l'examen, par l'Assemblée nationale en première lecture, des recettes ou des crédits auxquels elle se rapporte* ».

Le pourcentage de retard dans les délais de livraison de ces documents reste encore trop important (56 %). La remise tardive à l'Assemblée nationale fait l'objet de critiques systématiques de la part des députés. Or ces retards ne sont, la plupart du temps, pas justifiés par l'absence de disponibilité des données contenues dans les « jaunes » ou par un lien avec les arbitrages du PLF.

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue d'améliorer le respect des délais de livraison de ces documents, et ainsi contribuer à leur utilisation accrue par la Représentation nationale.

Pour le Ministre délégué et par délégation  
Le Directeur du budget



Julien DUBERTRET